

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 14 décembre 2022

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 14 décembre 2022 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis

Mme Ariane Guilbault

M. Robert Piché

M. Sébastien Lafrenière

Absence motivée : M. Gaétan Gagné, Mme Anne Lévesque

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Caroline Leruite, directrice générale par intérim à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2022-12-A4701

Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 02.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

2022-12-A4702

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2022 ;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (novembre 2022) ;
- 4. Incendie et sécurité publique**
- 5. Voirie**
- 5.2 Municipalité de Grand-Remous – Entente chemins Festival et Sénéchal
- 6. Loisirs et culture**
- 6.1 Demande d'aide financière pour le projet d'ajout d'une chute à livre pour la Bibliothèque d'Aumond déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications
- 7. Hygiène du milieu et Environnement**
- 8. Urbanisme, Développement et Industrie**
- 9. Administration**
- 9.1 Avis de motion – Règlement définissant la tarification applicables pour 2023
- 9.2 Avis de motion – Règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur le territoire de la municipalité d'Aumond
- 9.3 Prêt temporaire – Programme TECQ 2019-2022
- 9.4 Visa Desjardins - Maire
- 9.5 Soutien en comptabilité – Gestion K
- 9.6 Salaires des employés – Ajustement de taux
- 9.7 Fédération Québécoise des Municipalités - Adhésion 2023
- 9.8 Combeq - Adhésion 2023
- 9.9 Admq - Adhésion 2023
- 9.10 MMQ - Renouvellement d'assurance
- 9.11 Québec municipal - Adhésion 2023
- 9.12 Fermeture du temps des fêtes
- 9.13 Date des séances ordinaires 2023
- 10. Varia**
- 11. Maire et conseillers**
- 11.1 Demandes au ministère de la Justice – Création d'un district judiciaire pour la Vallée-de-la-Gatineau, désignation du Palais de justice de Maniwaki comme chef-lieu de ce district et désignation de compétences concurrentes pour certaines municipalités
- 11.2 Discussions rue de la Péninsule
- 11.3 Autorisation de location de terrain auprès du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
- 11.4 Appui à la Commonwealth Plywood Ltee
- 12. Correspondance**
- 12.1 Paroisse L'Assomption de Marie – Demande de commandite pour le feuillet paroissial
- 12.2 Carrefour jeunesse emploi – demande de participation financière
- 13. Période de questions**
- 14. Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

2. **Adoption des procès-verbaux**

2022-12-A4703 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2022**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2022, tel que rédigé.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

3. **Comptes payables**

2022-12-A4704 **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 novembre 2022 totalisent 545 599.90 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	132 772.46 \$
Comptes payés :	385 489.21 \$
Salaires :	27 338.03 \$

Chèque ou prélèvement annulé :9636-9687-9732

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Caroline Lerule
Directrice générale par intérim

4. **Incendie et sécurité publique**

5. Voirie

2022-12-A4705

Municipalité de Grand-Remous – Entente chemins Festival et Sénéchal

Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire M. Mario Langevin ainsi que la Directrice générale-greffière trésorière par intérim Caroline Lerule à signer l'entente avec la Municipalité de Grand-Remous, concernant le déneigement de parties des chemins Festival et Sénéchal sur une distance de 1.3 km pour un montant de 4500 \$/kilomètre pour la saison 2023.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Caroline Lerule
Directrice générale par intérim

6. Loisirs et culture

2022-12-A4706

Demande d'aide financière pour le projet d'ajout d'une chute à livre pour la Bibliothèque d'Aumond déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque de la Municipalité d'Aumond souhaite réaliser le projet d'ajout d'une chute à livre pour le retour des prêts au montant maximal prévu de 6565.92 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère dispose d'un programme d'aide financière;

il est unanimement résolu par le conseil de la municipalité d'Aumond:

- de déposer une demande d'aide financière de 5 200 \$ dans cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet ;
- de mandater M^{me} Caroline Lerule, directrice générale – greffière trésorière par intérim à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;
- d'assumer une part estimée à un minimum de 1 365.92 \$ dans la réalisation du projet;
- d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

7. **Hygiène du milieu et Environnement**
8. **Urbanisme, Développement et Industrie**
9. **Administration**

Avis de motion – Règlement établissant la tarification applicable pour l’année 2023

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Robert Piché, qu’à une séance ultérieure, un règlement concernant la tarification applicable pour l’année 2023, sera présenté pour adoption et le projet de règlement est déposé.

En conformité avec l’article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j’avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Robert Piché
Conseiller(ère) siège #4

Avis de motion – Règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur le territoire de la municipalité d’Aumond

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Sébastien Lafrenière, qu’à une séance ultérieure, un règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur le territoire de la municipalité d’Aumond, sera présenté pour adoption et le projet de règlement est déposé.

En conformité avec l’article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j’avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Sébastien Lafrenière
Conseiller(ère) siège #5

2022-12-A4707

Prêt temporaire - Programme Tecq 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Aumond désire demander un prêt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau de Maniwaki afin de supporter les projets en cours;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons un emprunt de 967 843 \$ selon l'enveloppe allouée dans le cadre du programme TECQ pour la période 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE le prêt sera remboursé lorsque la municipalité recevra les subventions liées au programme TECQ pour la période de 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE nous autorisons la directrice générale par intérim, Madame Caroline Leruite, à demander un prêt temporaire pour un montant de 967 843 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu, d'autoriser le maire Mario Langevin et la directrice générale par intérim, Caroline Leruite à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

2022-12-A4708

Visa Desjardins - Maire

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Langevin a été élu maire de la municipalité d'Aumond le 2 octobre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement, de demander à Visa Desjardins d'émettre une carte de crédit de la municipalité d'Aumond au nom de monsieur Mario Langevin et de procéder à l'annulation de la carte au nom de monsieur Alphée Moreau.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

2022-12-A4709

Soutien en comptabilité – Gestion K

CONSIDÉRANT les besoins de soutien actuels en comptabilité de la municipalité d'Aumond;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la directrice générale par intérim, madame Caroline Leruite de recourir aux services de madame Lynn Kearney CPA de Gestion K pour les divers besoins en comptabilité de la municipalité.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Leruite, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Caroline Leruite
Directrice générale par intérim

2022-12-A4710

Salaires des employés – Ajustement de taux

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire apporter une aide à ses employés vu la situation particulière liée au coût de la vie de la dernière année.

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire ajuster les salaires des employés pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'octroyer une augmentation salariale de 3% effective au 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble de ses employés régis par la convention collective.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

2022-12-A4711

Fédération Québécoise des Municipalités - Adhésion 2023

Il est résolu, d'adhérer à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2023 au coût de 1 223.83 \$ taxes incluses.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Caroline Lerule
Directrice générale par intérim

2022-12-A4712

Combeq - Adhésion 2023

Il est résolu d'autoriser Charles Langevin à adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec pour l'année 2023 au coût approximatif de 436.91 \$ taxes incluses.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Caroline Lerule
Directrice générale par intérim

2022-12-A4713

Admq - Adhésion 2023

Il est résolu d'autoriser la directrice générale par intérim Caroline Leruite à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2023 au coût approximatif de 885.00 \$ plus taxes.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Leruite, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Caroline Leruite
Directrice générale par intérim

2022-12-A4714

MMQ - Renouvellement d'assurance

Il est résolu d'autoriser la directrice générale de procéder au renouvellement des assurances 2023 avec La Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 26 206.00 \$.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Leruite, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Caroline Leruite
Directrice générale par intérim

2022-12-A4715

Québec municipal - Adhésion 2023

Il est résolu d'autoriser le renouvellement à Québec municipal pour l'année 2023 au coût de 180.00 \$ plus taxes.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Leruite, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Caroline Leruite
Directrice générale par intérim

2022-12-A4716

Fermeture du temps des fêtes

Il est résolu que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre au 3 janvier inclusivement. Les heures normales d'ouverture reprendront le 4 janvier 2023.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

2022-12-A4717

Date des séances ordinaires 2023

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le 2^e mercredi et débiteront à 19h00 :

Date des séances ordinaires
Pour l'année 2023

JANVIER	11 janvier
FÉVRIER	8 février
MARS	8 mars
AVRIL	12 avril
MAI	10 mai
JUIN	14 juin
JUILLET	12 juillet
AOÛT	9 août
SEPTEMBRE	13 septembre
OCTOBRE	11 octobre
NOVEMBRE	8 novembre
DÉCEMBRE	13 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

10. Varia

11. Maire et conseillers

2022-12-A4718

Demandes au ministère de la Justice – Création d'un district judiciaire pour la Vallée-de-la-Gatineau, désignation du Palais de justice de Maniwaki comme chef-lieu de ce district et désignation de compétences concurrentes pour certaines municipalités

CONSIDÉRANT que selon le ministère de la Justice, les districts

judiciaires résultent d'un découpage géographique du territoire québécois pour assurer une administration efficace de la justice;

CONSIDÉRANT que ce découpage devrait permettre à la majorité des citoyens d'accéder aux services judiciaires sans avoir à parcourir de trop grandes distances;

CONSIDÉRANT qu'un palais de Justice se trouve sur le territoire la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, soit le palais de Justice de Maniwaki;

CONSIDÉRANT que la population de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a le droit d'être desservit au même titre que l'ensemble de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est un territoire géographique qui appartient à la région administrative de l'Outaouais, tant au niveau de ses valeurs que ses réalités socioéconomiques ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la division territoriale désigne, pour chacun des districts judiciaires, un chef-lieu où l'on retrouve un palais de Justice;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau relève, pour certaines municipalités, du district judiciaire de Labelle et, pour d'autres municipalités, du district judiciaire de Gatineau et du district judiciaire de Pontiac;

CONSIDÉRANT qu'il existe un Palais de Justice sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau disponible à desservir l'ensemble de la population de la MRC, qui devrait être le chef-lieu de ce territoire;

CONSIDÉRANT que les municipalités relevant du district de Gatineau sont desservies par le palais de Justice de Gatineau;

CONSIDÉRANT les réalités propres au territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tant linguistique que socio-économique, la proximité de la Capitale nationale du Canada, la présence importante de communautés algonquines, les nombreux défis au niveau du développement économique et le manque de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT qu'il existe une notion de compétence concurrente permettant à un tribunal de traiter une cause relevant normalement sous la juridiction d'un tribunal voisin;

CONSIDÉRANT que le palais de Justice de Maniwaki dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires au maintien d'une telle compétence concurrente et que la qualité et la disponibilité de ses infrastructures répondent aux besoins des tribunaux;

CONSIDÉRANT que la situation entraîne non seulement de grands coûts et des délais pour les plaignants, victimes et témoins résidents de la MRC devant se déplacer à Gatineau plutôt qu'à Maniwaki, mais également pour la Sûreté du Québec et les avocats ayant leur place d'affaires sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la situation oblige également les ressources offrant des services à une clientèle vulnérable (victimes et plaignants) à

jongler avec un changement obligé d'intervenants;

CONSIDÉRANT que le découpage actuel des districts judiciaires ne permet pas à tous les citoyens de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'accéder aux services judiciaires sans avoir à parcourir de trop grandes distances et la notion de compétence concurrente permettrait d'atteindre cet objectif;

CONSIDÉRANT qu'outre l'accessibilité à des services de proximité et la réduction des coûts pour les intervenants concernés, la compétence concurrente pour ces municipalités de notre MRC au Palais de Justice de Maniwaki permettrait de réduire les délais des procédures devant les tribunaux de Gatineau et de Campbell's Bay en maximisant l'utilisation des infrastructures disponibles.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les membres présents du Conseil de la municipalité d'Aumond :

De demander à M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice, de mettre en place les procédures nécessaires pour la création d'un nouveau district judiciaire qui serait nommé « Maniwaki », correspondant aux limites du Territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et dont le chef-lieu serait à Maniwaki, avec des juridictions à compétence concurrente pour les municipalités de Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Low et Denholm avec le district judiciaire de Gatineau;

De transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, ainsi qu'au député de Gatineau, M. Robert Bussière;

De transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à la Conférence des préfets de l'Outaouais pour appui.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

2022-12-A4719

Discussions rue de la Péninsule

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord de discuter à nouveau de la possible municipalisation de la rue de la Péninsule;

CONSIDÉRANT que cette résolution ne constitue pas une acceptation finale quant à la municipalisation du chemin de la Péninsule, laquelle ne sera officielle que si le chemin respecte l'entièreté des normes municipales et suivant une résolution autonome et formelle acceptant la cession du chemin en faveur de la municipalité;

Il est unanimement résolu d'aviser le propriétaire de celle-ci qu'il doit faire les démarches nécessaires si son désir est de municipaliser ce dit chemin.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à la majorité.

2022-12-A4720

Autorisation de location de terrain auprès du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSIDÉRANT que la propriétaire du lot 4 168 799 désire effectuer la location d'une portion de terrain appartenant au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin de régulariser sa situation auprès de celui-ci;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a aucune objection;

Il est unanimement résolu d'autoriser la propriétaire à procéder à la demande.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

2022-12-A4721

Appui à Commonwealth Plywood Ltee

ATTENDU QUE la compagnie est une entreprise chef de file en opérant des usines de transformation de bois dans huit régions différentes dans la province de Québec;

ATTENDU QUE Commonwealth Plywood Ltée opère une usine de transformation dans la municipalité de Low et contribue à l'économie de la région en créant des emplois;

ATTENDU QUE Commonwealth Plywood Ltée crée plus d'emploi par mètre cube que toute autre usine de première transformation au Québec;

ATTENDU QUE pour récolter le bois aujourd'hui (pin et feuillus) en forêt mélangée, Commonwealth Plywood Ltée a besoin d'une garantie d'approvisionnement (GA), une capacité de production (besoins), la superficie qui peut être récoltée annuellement dans les peuplements qui génère du bois d'œuvre feuillu et pin, la distance à notre usine et aux usines des tiers (sepm, pâte, peupliers, bois de chauffage, etc.) et la perte subit lors de récolte pour les tiers;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, Commonwealth Plywood Ltée dénonce le fait que le nombre de mètres cubes de bois indiqué à la GA n'est, en réalité, que récoltable qu'à 50 %;

ATTENDU QUE la capacité de production (besoin) de Commonwealth Plywood Ltée est attribuée par un processus administratif, qui change continuellement ou la rend conditionnelle à des investissements ou à de l'embauche;

ATTENDU QUE les annonces récentes du ministère des Ressources naturelles et des forêts font en sorte que les GA pour la période de 2023-2028 sont réduites de façon importante sans que Commonwealth Plywood Ltée soit consulté et ainsi en contradictions avec les confirmations déjà obtenues;

ATTENDU QU'un dernier facteur, le forestier en chef, démontre l'augmentation des volumes disponibles, mais affecte les GA de Commonwealth Plywood Ltée à la baisse;

ATTENDU QUE Commonwealth Plywood Ltée a récemment annoncé la réouverture d'une de ses usines, une autre a subi un sinistre et tout ceci avec la conjoncture économique des plus imprévisibles telle que l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, les défis en recrutement de la main- d'œuvre, etc.;

Il est unanimement résolu que le conseil municipal d'Aumond :

- Appui les demandes de Commonwealth Plywood Ltée sur la mise en place d'un moratoire d'une période d'un an sur les modifications à la GA actuelle et de prévoir une rencontre dans les plus brefs délais avec les représentants du ministère des Ressources naturelles et des forêts afin d'assurer les emplois dans les régions
- Transmette la résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRC) et les municipalités incluses à la MRC, à la MRC Antoine-Labelle et MRC Pontiac pour leur appui.

Proposé par le conseiller le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

12. Correspondance

2022-12-A4722

Paroisse L'Assomption de Marie – Demande de commandite pour le feuillet paroissial

CONSIDÉRANT que la municipalité désire afficher une publicité dans le feuillet paroissial ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser une dépense de 200 \$ pour le feuillet paroissial 2023.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Caroline Lerule
Directrice générale par intérim

2022-12-A4723

Carrefour Jeunesse emploi – Demande de participation financière

CONSIDÉRANT que la municipalité contribue depuis plusieurs années ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser une contribution de 200 \$ pour l'année 2023 pour les soutenir financièrement.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Caroline Lerule
Directrice générale par intérim

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

2022-12-A4724

Levée de l'assemblée

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 23.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Mario Langevin
Maire

Caroline Lerule
Directrice générale par intérim
Greffière-trésorière par intérim